

COMMENT L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE TOUCHE-T-IL LE POISSON ET LES PRODUITS DE LA PÊCHE?

° Les tarifs douaniers seront éliminés sur tous les produits de la pêche dans un délai de dix ans. La plupart d'entre eux seront éliminés sur une période de cinq ans ou moins. L'élimination graduelle sur dix ans s'appliquera à des produits sensibles, comme le thon en conserve.

° Grâce aux dispositions de l'ALE, aucun obstacle au commerce ne résultera du mauvais emploi de normes techniques, comme les normes d'emballage et les règlements d'inspection.

° L'Accord préservera le droit du Canada de contrôler l'investissement étranger dans l'industrie de la pêche, de gérer la ressource au profit des Canadiens et d'exiger que les prises effectuées dans la zone économique du Canada soient débarquées au Canada.

EN QUOI L'ALE PROFITE-T-IL À L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE?

° Il améliore notre accès au marché américain. L'élimination des tarifs américains sur les produits à valeur ajoutée augmentera la production canadienne et les exportations de ces produits.

° L'industrie de la pêche a été soumise à un harcèlement considérable à la suite des récents recours commerciaux américains. Les exportateurs canadiens de produits de la pêche recueilleront les avantages des dispositions de l'ALE concernant le règlement des différends.